

## BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

Mairie.butteaux@gmail.com

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du  
12 Avril 2023**

**Nous vous souhaitons bonne lecture.**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Mme Marie Hélène Jardel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Villain

### VOTE DES TAXES 2023

Lors de la réunion du 23 février dernier, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale. Le Maire propose donc de reconduire les taux de l'année 2023 à savoir :

<b>Taxe d'Habitation (pour les résidences secondaires)</b>	<b>15.64 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>38.28 %</b>
<b>Taxe Foncier non Bâti</b>	<b>47.34 %</b>
<b>CFE</b>	<b>19.71%</b>

Le tout pour un montant attendu de 121 438 €

Cette décision est votée à l'unanimité.

### SUBVENTIONS COMMUNALES

Michel Fourrey propose la liste des subventions à attribuer aux différents organismes et associations qui se présentent comme suit :

- Coopérative scolaire de Germigny (Noël Primaire 2022, 7€ par enfants)	: 161.00 €
- Coopérative scolaire de Germigny (subvention 1€ par hab.)	: 248.00 €
- Foyer rural de BUTTEAUX	: 1 500.00 €
- Centre anticancéreux Leclerc à Dijon	: 50,00 €
- Centre anticancéreux G Roussy à Villejuif	: 50,00 €
- Chasseurs de Butteaux	: 35,00 €

- Fondation du patrimoine	:	55.00 €
- Germikid's	:	300.00 €
- Subvention exceptionnelle voyage	:	200.00 €

Le Conseil vote ces subventions à l'unanimité.

## VOTE DU BUDGET 2023

Compte tenu du maintien des taux des taxes et du montant des subventions votées précédemment le Maire présente le budget, au Conseil Municipal, s'articulant comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	105 224.00 €	105 224.00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	341 059.75 €	341 059.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>446 283.75 €</b>	<b>446 283.75 €</b>

A force d'économies et de surveillances constantes des postes de dépenses et malgré des dotations toujours en baisses, la préparation du budget 2023 a été moins contraignante que les années précédentes. La somme de 57 064.69 € a pu être sortie du compte de Fonctionnement pour abonder le compte d'Investissement. Les postes du budget de Fonctionnement sont détaillés.

Les principaux projets de travaux du budget, déjà évoqués lors de la réunion du 23 février, s'établissent comme suit :

- Pose du nouveau chauffage, d'une VMC et de luminaires LED à l'école de la Chaussée pour un coût de 20 800 € H.T subventionnés à hauteur de 16 700 €. (les travaux de chauffage par pompe à chaleur commencés le 11 avril sont terminés, la pose de VMC et des luminaires LED sont en cours)
- Pose d'un poteau d'incendie rue Saint Roch (travaux déjà réalisés)
- Aménagement et enduit de la cour Mourlon (avec la communauté de Communes) pour un coût de 28 000 HT et un reste à charge pour la commune d'environ 8 000 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les subventions possibles pour financer cette action.
- Pose d'une glace de circulation à La Chaussée + panneau de stationnement.
- Projet de faisabilité pour la création de bordures de trottoirs sur les rues de l'Armançon et de l'Armançe : une somme de 2 000 € pour financer les études est inscrite au budget.
- Réfection du dessus de mur de l'école/logement à La Chaussée, pose de gouttières sur l'église et sur le logement de la cour Mourlon, peinture des grilles du logement de La Chaussée et de la porte du garage de l'école, vérification de la couverture de l'église et repiquage si nécessaire.
- Ouverture de deux portes de la salle communale vers le terrain d'activité. La municipalité prenant en charge le coût des matériaux pour cette action réalisée en bénévolat par le Foyer Rural.
- Suite à l'installation de la fibre au secrétariat de la mairie, le changement de l'ordinateur (arrivé en bout de course) ainsi que l'achat d'un onduleur pour le protéger, et achat de téléphones adaptés pour la mairie et les écoles pour un coût de 1 500 € HT.

Ce budget est voté à la majorité moins deux abstentions.

## **S.A.G.E** **(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

Après six années de mise en œuvre, la Commission Locale de l'Eau a décidé de lancer en 2019 la procédure de révision du SAGE afin notamment de garder une vision prospective, prendre en compte l'évolution du territoire, mettre à jour l'état des lieux aux vues des nouvelles données acquises, et inclure directement le changement climatique.

S'appuyant sur l'existant, la révision n'a ainsi pas pour but de réécrire le SAGE mais de le faire évoluer pour aller plus loin dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Trois étapes majeures ont marqué la révision du SAGE :

- La mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic : Cette étape a permis d'actualiser l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, de prendre en compte l'évolution des différents usages et de leurs impacts et de dégager les principaux enjeux (ou orientations) du bassin versant. L'état des lieux a été validé par la CLE en 2019.
- L'évolution tendancielle du bassin et l'actualisation de la stratégie de la CLE : Cette étape a permis d'identifier les perspectives d'évolution tendancielle des activités et des usages et de leurs impacts sur les ressources et les milieux si rien de plus n'est entrepris. Les objectifs ont alors été revus et différents scénarios ont été envisagés afin de répondre à ces objectifs.
- Les dispositions et les règles du SAGE : A partir du bilan de la mise en œuvre du SAGE et de la révision des objectifs, 29 dispositions et 11 règles ont été définies. Les dispositions et les règles constituent le panel de solutions que la CLE propose pour améliorer la situation de l'eau sur le bassin de l'Armançon.

Il est demandé aux collectivités (Régions, Départements, Communautés de Communes, Communes, Chambres Consulaires etc.) de délibérer sur cette présentation. Le Conseil Municipal redoutant une réglementation trop restrictive et estimant ne pas avoir assez d'information n'accepte pas cette révision.

Voix contres 5 abstentions : 5

Pour en savoir plus : <https://www.bassin-armancon.fr/revision-du-sage>

## **PRESBYTERE**

Lors de sa précédente réunion le Conseil Municipal avait pris la décision de céder la maison du presbytère, chargeant le Maire d'engager les différentes démarches à réaliser.

Un diagnostic a été commandé et réalisé classant cette habitation en F (ce classement nous interdisant de la remettre en location en l'état)

Un agent immobilier est venu confirmer son estimation précédente et a soumis un mandat de vente.

Celui-ci précise qu'il est établi en non exclusivité, qu'il proposera la vente du bien immobilier pour la somme de 100 000 € (tenant compte de la non-conformité de l'assainissement) et précise sa commission à hauteur de 7 000 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce mandat au nom de la commune.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Entretien du village**

- La commune a confié l'entretien du village (tonte, taille etc.) à l'ESAT de Cheney. Un premier passage a été effectué donnant satisfaction aux responsables de la commission environnement. Le Conseil décide de prolonger cette collaboration.
- Mme Monique LABARTHE demande que soit bouchés les trous sur les routes.
- Il est demandé également de remettre le terrain d'activité en état suite à la pose de la clôture.

### **Fleurissement**

La commission concernée va réfléchir au fleurissement en tenant compte des restrictions prévisibles de l'arrosage en période estivale. Toute contribution étant bonne à prendre, elle se tient à l'écoute de toutes propositions dans ce domaine.

### **MAISONS FLEURIES**

La remise des prix pour les maisons fleuries 2022

Aura lieu le

SAMEDI 29 AVRIL 2023

A 15H00

A la Salle Jacques HEBERT

### **COMPTEURS D'EAU**

Le relevé des compteurs d'eau se fera dans les semaines :

Du 22 mai au 26 mai

Et du 5 juin au 9 juin.

**Pensez à rendre accessible et à nettoyer les abords de votre compteur**